

Madame
Morard Jacqueline
EPFL SB ISIC LCOM
BCH 2401(Bâtiment de chimie
UNIL)
1015 Lausanne

Ostermundigen, le 6 décembre 2013
mb

Hommages à nos membres

Chère collègue,

Chaque 10 ans, l'APC rend hommage à ses membres pour leur fidélité. Après 50 ans d'affiliation, ils sont exemptés de leurs cotisations car nous tenons à leur prouver ainsi toute l'estime que leur longue adhésion mérite.

Dans les statuts de l'association, le règlement des finances fixe, sous son article 4 « *L'APC honore ses membres tous les 10 ans. **Après 50 ans de sociétariat, le membre est exempté du paiement des cotisations*** ». Dans la pratique actuelle, nous avons constaté que cette marque de reconnaissance est accordée **dans le courant** de la 10^{ème}, 20^{ème} ou 50^{ème} année d'affiliation et non « **après** » 10, 20 ou 50 ans comme mentionné dans les statuts.

Lors de sa séance du 7 novembre 2013, le comité directeur a décidé d'appliquer à la lettre l'esprit des statuts et d'accorder dorénavant les marques de reconnaissance à ses membres une fois la période écoulée. Donc, en 2014, seuls les membres qui ont fêté un jubilé en 2013 recevront notre marque de reconnaissance.

2014 sera ainsi une année de transition au cours de laquelle votre section aura certainement moins d'hommages à annoncer que par le passé. En 2015, la situation devrait être normalisée.

Nous vous remercions d'informer à votre convenance les membres de votre section de ce changement de pratique, soit à l'occasion de votre prochaine assemblée générale, soit au moyen d'une circulaire ou d'un courriel par exemple.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons nos plus cordiales salutations.

PVB | APC



René-Simon Meyer
Président d'association



Markus Brügger
Responsable ressources